

## **Ibañez Carranza, Luz del Carmen (Pérou)**

[Original : anglais]

### **Note verbale**

L'ambassade du Pérou présente ses hommages à l'honorable Secrétariat de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome et a l'honneur de soumettre une candidature à l'élection de six juges de la Cour pénale internationale dans le cadre de la 16<sup>e</sup> session de l'Assemblée qui se tiendra à New York du 4 au 14 décembre 2017.

Le Gouvernement de la République du Pérou présente la candidature de Madame Luz del Carmen Ibañez Carranza – procureure principale auprès de la juridiction nationale spécialisée dans la lutte contre le terrorisme, les crimes contre l'humanité et les graves violations des droits de l'homme – au poste de juge à la Cour pénale internationale sur la liste A pour la période allant de 2018 à 2027. Le Pérou estime que Madame Ibañez satisfait totalement aux critères mentionnés à l'article 36, paragraphe 3, du Statut de Rome.

L'ambassade du Pérou à l'honneur de soumettre la candidature de l'intéressée et de joindre à la présente son curriculum vitae et un document du Gouvernement péruvien montrant qu'elle présente les qualifications requises, conformément aux dispositions de l'article 36, paragraphe 4, du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la Résolution de l'Assemblée des États parties relative aux Modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6).

---